

Procès de Jean-Luc Mélenchon : le renvoi du parquet a été refusé



Le procès de Jean-Luc Mélenchon et de cinq de ses proches de La France Insoumise s'est ouvert ce jeudi 19 septembre, au tribunal de Bobigny. Malgré la demande du parquet, le renvoi a été refusé.

Avec Atlantico
Rédaction

Le procès de Jean-Luc Mélenchon et de cinq autres prévenus à Bobigny pour les incidents lors de la perquisition au siège de La France Insoumise va bien se dérouler de jeudi à vendredi.

Le chef de file de La France Insoumise et cinq co-prévenus (dont Alexis Corbière et Manuel Bompard) comparaissent ce jeudi pour "actes d'intimidation envers un magistrat et un dépositaire de l'autorité publique, rébellion et provocation". Ils encourent jusqu'à 10 ans de prison, une amende de 150.000 euros et 5 ans d'inéligibilité.

Le tribunal a rejeté ce jeudi 19 septembre une demande de renvoi du parquet.

Cette décision est considérée comme une victoire par les membres de La France Insoumise. Ils étaient en effet opposés à un ajournement de ce "procès politique", selon eux.

Jean-Luc Mélenchon a tenu à réagir sur les réseaux sociaux :

"Défaite de Belloubet : la demande de report du procès faite par ses procureurs fait flop et est rejetée. Première victoire : notre défense face au procès politique sera donc entendue aujourd'hui".

Lors de l'ouverture de l'audience, le ministère public avait demandé un report du procès. Le motif évoqué concernait le fait que les conclusions du rapport de l'IGPN, saisie après une plainte de La France Insoumise pour des violences policières lors de la perquisition, n'avaient pas été transmises à toutes les parties.

Plusieurs soutiens de Jean-Luc Mélenchon ont manifesté ce jeudi devant le tribunal.

Le 16 octobre 2018, Jean-Luc Mélenchon s'était opposé avec virulence à la perquisition menée au siège de son parti dans le cadre de deux enquêtes du parquet de Paris.

Le nouveau livre de Jean-Luc Mélenchon, "Et ainsi de suite", sort en librairies ce jeudi 19 septembre.

□

